



Problème avec l'état des lieux de sortie

Par **BJI DOUN**, le **29/01/2018** à **19:11**

Bonjour,

J'ai établi l'état des lieux de sortie or mon propriétaire veut que je refasse toute la peinture de certains murs que j'ai fais en blanc a cause de trace de rouleaux, j'étais d'accord car mon père sait le faire mais celui-ci réclame un professionnel et une facture à l'appui, a-t-il le droit ?

De plus, il souhaite que je paye l'entretien du chauffe-eau pour l'année 2017 (je suis entré dans son appartement en 2017) ET 2018 A T IL LE DROIT ?

merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **29/01/2018** à **19:45**

Bonjour,

Si l'état des lieux a déjà été fait, vous ne pouvez plus faire vous-même des travaux dans le logement. Si l'état des lieux fait bien apparaitre des dégradations, c'est au bailleur de faire intervenir le professionnel de son choix à vos frais (retenue sur le dépôt de garantie et facturation en sus éventuellement s'il ne suffit pas).

Par **Visiteur**, le **29/01/2018** à **19:46**

Bjr,

Non, il ne peut pas vous imposer un professionnel, mais il faudra que ce soit parfait car il va suivre...!

pour l'entretien du chauffe-eau, quand l'aviez vous fait et à quelle date étiez vous entré?

Par **BJI DOUN**, le **29/01/2018** à **19:47**

il n'y a pas de dégradations juste des traces de rouleaux blancs sur les murs est-ce une dégradations ?

Par **janus2fr**, le **29/01/2018 à 19:52**

[citation]Non, il ne peut pas vous imposer un professionnel, mais il faudra que ce soit parfait car il va suivre...! [/citation]

Bonjour Pragma,

Bien sur que si puisque l'on est après l'état des lieux de sortie ! Le bailleur fera appel au professionnel de son choix, aux frais du locataire...

Par **BJI DOUN**, le **29/01/2018 à 19:52**

MERCI

BONSOIR pragma,

je suis entré le 4 janvier 2017 et aucun entretien n'a été fait en ma présence et le propriétaire a voulu faire un pré état des lieux et lors de celui-ci je lui ai dit que je ne paierais pas un entretien qui n'a pas eu lieu et le lendemain il m'envoie un message avec une prise de rendez vous pour l'entretien afin de me faire payé au moins l'année 2017 (Car il réclamait 2017 et 2018)

cordialement

Par **BJI DOUN**, le **29/01/2018 à 19:54**

Bonsoir JANUS,

Non l'état des lieux de sortie n'a pas encore été fait, il a réclamé un pré état des lieux et ceci a été dit pendant celui ci

cordialement et merci beaucoup pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **29/01/2018 à 19:57**

[citation]Non l'état des lieux de sortie n'a pas encore été fait, il a réclamé un pré état des lieux et ceci a été dit pendant celui ci [/citation]

Alors il serait bien que vous rédigiez correctement vos question, car vous dites dans le premier message de ce fil :

[citation]J'ai établi l'état des lieux de sortie [/citation]

Difficile de vous répondre correctement si vous ne fournissez pas les bonnes informations !

Un pré-état des lieux n'existe pas dans la loi, votre bailleur ne pouvait donc pas en imposer un et rien de ce qui y a été dit n'a de valeur (autre qu'indicative)...

Par **BJI DOUN**, le **29/01/2018** à **19:59**

Bonsoir JANUS !

Autant pour moi, quel est donc votre avis ?

cordialement